

Barèmes simplifiés de prise en charge des frais

Attention: seul fait foi le texte complet des directives de gestion. Pour tous remboursements, les justificatifs (billets et factures originales) sont de rigueur.

Encadrement

Personnes assurant l'encadrement et l'enseignement, intervenant-e-s (yc doctorant si participation effective : comité d'organisation, communication etc.) et personnes contribuant à l'organisation du programme et de ses activités.

Généralités

Prise en charge des frais (déplacement, séjour, repas, rémunération) :

- au maximum 4 intervenant-e-s externes pour une journée (+ 2 par journée supplémentaire) **ou** 3 intervenant-e-s provenant d'un pays hors du continent européen.

Rémunérations

Enseignant-e-s CUSO

Intervenant-e-s attaché-e-s à des institutions membres ou partenaires de la CUSO.

Si employé-e à 100% :

- Aucune rémunération personnelle.

Si temps partiel, la CUSO autorise :

- Maximum 300 CHF bruts par heure effective d'enseignement ;
- Maximum 12 000 CHF bruts par année civile ;
- Charges sociales à déduire si le total de la rémunération CUSO sur l'année dépasse 2300 CHF.

Dans la pratique, les EDSE rémunèrent 1000.- max. par jour.

Enseignant-e-s extérieur-e-s

Intervenant-e-s indépendant-e-s ou sans emploi régulier dans l'une des institutions

- Maximum 300 CHF bruts par heure effective d'enseignement ;
- Maximum 12 000 CHF bruts par année civile ;

Si résidence en Suisse :

- Charges sociales à déduire si le total de la rémunération CUSO sur l'année dépasse 2300 CHF.

Si résidence à l'étranger et rémunération égale ou supérieure à 300 CHF :

- Impôt à la source à déduire (entre 10% et 15%, selon montant moyen par jour d'enseignement).

Déplacements

Intervenant-e-s venant de l'étranger

- Le plus économique, frais effectifs, train 1ere classe, avion classe économique, possibilité remboursement kilométrique pour déplacement en voiture.

Personnes résidant en Suisse :

- Selon tarif CFF, 1re classe demi-tarif.

Possibilité de déplacement en voiture, cf. directives de remboursement consultable sur education.cuso.ch (Onglet « Informations utiles », Rubrique « Documents et infos »).

Séjours et repas

Si séminaire résidentiel

- Maximum 180 CHF par 24h, tous frais hôteliers compris (logement, repas, salle, pauses, apéritifs, etc.).

Si activité dans l'une des universités partenaires

- Maximum 190 CHF par nuitée (y compris petit-déjeuner) ;
- Maximum 40 CHF par repas ;
- Nombre de nuitées admises = nombre de jours d'enseignement + 1 (+2 pour résidents hors d'Europe).

Participants (Doctorants CUSO)

Personnes participant aux activités et rattachées à une institution membre ou partenaire de la CUSO (en général doctorants)

Déplacements

Trajet pris en compte depuis l'université d'immatriculation :

- Selon tarif CFF, 2e classe demi-tarif.

Séjours et repas

Si séminaire résidentiel

- Maximum 180 CHF par 24h, tous frais hôteliers compris (logement, repas, salle, pauses, apéritifs, etc.).

Si activité dans l'une des universités partenaires (min. 2 journées consécutives, uniquement pour les participant-e-s dont le trajet de retour à leur domicile a une durée supérieure à une heure.

- Maximum 90 CHF par nuitée (y compris petit-déjeuner) ;
- Maximum 20 CHF par repas ;
- Nombre de nuitées admises = nombre de jours d'enseignement + 1.

Fonctionnement

Matériel

Uniquement matériel non durable nécessaire au fonctionnement du programme (polycopiés, photocopies, petites fournitures, produits chimiques, verrerie, etc.).

- Contacter secrétariat

Divers

Location de salle, pause-café ou apéritif peuvent être pris en charge, mais ces dépenses doivent rester marginales. Attention, pour les séminaires résidentiels, ces frais doivent être inclus dans le maximum de 180 CHF par 24h et par personne pour frais hôteliers.

La location de locaux à l'extérieur des universités devra faire l'objet d'une justification particulière, en principe liée au contenu de l'activité (objet d'étude sur place, musée, terrain, etc.)

Pauses-café et apéritif

Pause-café (max. 2/journée) :

- Maximum 6 CHF par personne

Apéritif :

- Maximum 10 CHF par personne

Le total des frais de pauses et d'apéritif ne peut dépasser 15 CHF par personne et par journée.

Règles de réservation, d'organisation

La réservation des moyens de transport est à la charge de l'organisateur et/ou de l'intervenant sous réserve du respect des règles de remboursement.

Pour les activités organisées sur Genève, l'hôtel peut être réservé par Catherine Fabre, sinon, les organisateurs se chargent des réservations sous réserve du respect des règles de remboursement.

A l'issue de l'activité

Les organisateurs doivent renvoyer le document original avec signatures des participants accompagné d'un court bilan (+/- 1500 signes) à la coordinatrice Orianna Franck.

Dans les trois semaines qui suivent l'activité

Le formulaire « Ordre de paiement pour intervenant-e et personnel d'encadrement » CUSO devra être dûment complété (attention : ne pas oublier le numéro BIC), signé et renvoyé avec les tickets à Catherine Fabre.

Les tickets et preuves de paiements originaux. Pour les transports en avion, merci de transmettre obligatoirement les boarding pass.

Université de Genève, UniMail
Catherine Fabre OU Orianna Franck
Secrétariat des Etudes Doctorales SSED
Boulevard du Pont d'Arve 40
CH-1205 Genève